

**COMMUNE DU VIALA DU TARN**

**Nombre de membres**

**en exercice** : 15

**Séance du mercredi 08 septembre 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le huit septembre l'assemblée régulièrement convoqué le 01 septembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Gérard DESCOTTE Maire.

**Présents** : 14

**Votants** : 14

**Sont présents** : Gérard DESCOTTE, Maxime CONSTANS, Michel HÉRAUD, Sylviane CALMELS, Sébastien GAYRAUD, Daniel SENEGAS, Francis CASTELBOU, Rémi BARDY, Mickaël THOMAS, Albert FABRE, Marie-Hélène LE MERRE, Franck LAFUENTE, Ange VIALE, Anne-Marie CLUZEL

**Représentés** :

**Excusés** :

**Absent** : Nadine MALAVAL

**Secrétaire de séance** : Sébastien GAYRAUD

**Compte rendu de la séance du mercredi 08 septembre 2021**

Secrétaire(s) de la séance :

Sébastien GAYRAUD

**Ordre du jour:**

**1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 16 juin 2021**

**2 - Personnel communal**

Reprise à temps partiel thérapeutique d'un adjoint technique  
Renouvellement du contrat d'un animateur contractuel  
Document unique d'évaluation des risques professionnels

**3 - Rentrée scolaire**

Effectifs  
Résultat du contrôle du radon

**4 - Transports scolaires**

Nouvelles règles, application stricto sensu de la carte scolaire, gratuité pour les parents  
Demande de dérogation pour collèges Salles Curan, Saint Affrique,  
Quid de la gratuité pour les collectivités

**5 - Projet de la station d'épuration de Coudols**

Acquisition du terrain Mr OHLSON, délibération  
Avancement études

**6 - Assainissement Mas de Lanauq**

Retour réunion avec l'Agence de l'Eau et le BE CEREG

**7 - Projet commerce multiservices et services à la personne**

Mise à jour du plan de financement pour la DSIL, délibération  
Signature vente garage Taurines  
Lancement de l'appel d'offres pour travaux d'aménagement des locaux commerciaux et permanence services à la personne

**8 - Adressage**

Choix des modèles de plaques de voies et de n° d'immeuble – fournisseurs retenus

## **9 - Logements communaux**

Libres à la location

Travaux : montage du dossier technique et financier de rénovation énergétique de l'appartement n°3 à l'ilot des Sagnes

## **10 - Travaux ruisseau du Minier**

Consolidation des traversées du collecteur assainissement

Enrochement berge

## **11 - Piste forestière du bois de Moussu, tronçon chemin rural de Pinet à La Beloterie**

Travaux enfouissement 5G par Bouygues

Remise en état des revers d'eau traverse de la piste forestière

## **12 - Proposition de service du PNR GC pour études de faisabilité projets photovoltaïques de 2 bâtiments communaux, délibération**

## **13 - Vie des villages**

Sécurité routière : panneau vitesse limitée

Eclairage public : réparation des lampes défectueuses

Containers à ordures ménagères : désinfection

## **14 - Services à la personne**

Proposition de séances de gymnastique douce à destination des seniors

## **15 - Jardin du Curé**

Demande de location du jardin par le locataire du presbytère

## **16 - Questions diverses**

## **17 - Délibérations à signer.**

### **Compte-rendu :**

#### **1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 16 juin 2021**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

#### **2 - Personnel communal**

##### **Reprise à temps partiel thérapeutique d'un adjoint technique**

Ludovic PHARAMOND a repris le travail le 6 septembre. Cette reprise du travail se caractérise par un aménagement du temps de travail, à mi-temps pour les 3 prochains mois, et par des restrictions au niveau de ses activités.

##### **Renouvellement du contrat de l'animateur contractuel**

Le renouvellement du contrat de l'animateur contractuel titulaire du poste garderie et accueil du mercredi matin, est reconduit pour 1 an à partir du 3 octobre 2021.

##### **Document unique d'évaluation des risques professionnels**

Ce document est obligatoire pour toutes les entreprises depuis 2001. Avec le soutien et la contribution du préventeur du Centre de Gestion, entité de gestion des personnels des collectivités, notre commune a décidé d'élaborer ce document dont la finalité est d'éviter les accidents au travail. Cette démarche qui sera lancée d'ici fin 2021 devrait aboutir à l'automne 2022.

#### **3 - Rentrée scolaire**

##### **Effectifs**

24 présents, 27 inscrits.

### **Résultat du dépistage du radon dans les locaux de l'école**

Selon la conclusion de l'étude, dans l'établissement, aucune zone homogène ne présente une activité volumique moyenne supérieure au niveau de référence de 300 Bq.m<sup>3</sup>. Il n'y a donc pas d'actions complémentaires à engager.

Les résultats sont affichés au panneau d'information à l'extérieur de l'école.

## **4 - Transports scolaires**

### **Nouvelles règles, application stricto sensu de la carte scolaire, gratuité pour les parents**

Chaque commune est rattachée à une carte scolaire qui définit la circonscription d'appartenance. La carte scolaire permet l'affectation d'un élève dans un collège ou un lycée général ou technologique correspondant à son lieu de résidence. Pour le cycle secondaire notre commune est rattachée à la circonscription Aveyron 2 qui englobe Millau, ville disposant d'établissements secondaires, la plus proche de notre commune dans ce cas.

Depuis plus de 20 ans notre commune avait obtenu une dérogation qui permettait aux familles de bénéficier du droit au transport scolaire pour leurs enfants inscrits dans les établissements secondaires de Saint Affrique ou de Salles Curan, rattachés à la circonscription Aveyron 3 hors de leur carte scolaire. Cette dérogation se justifiait pour plusieurs raisons, bassin de vie, bassin d'emploi, moindres délais de route...

Début juillet 2021 la Région décide d'appliquer le principe de la gratuité du transport scolaire pour les familles dès lors que l'élève est inscrit dans un établissement qui est rattaché à la carte scolaire du lieu de vie de la famille. La dérogation qui prévalait jusqu'à cette date pour notre commune n'a pas été reconduite. Il s'agit d'une décision prise unilatéralement par les élus et les services de la Région OCCITANIE. Cette décision n'a fait l'objet d'aucune concertation ni consultation de notre commune. Toutefois elle ne s'applique pas aux ayants droits, c'est-à-dire aux élèves ayant déjà bénéficié de cette dérogation.

Fin août le conseil municipal est intervenu auprès des services de la Région pour demander le maintien de la dérogation. La commission transport scolaire du département de l'Aveyron a rejeté notre demande. En conséquence à partir de l'année scolaire 2021-2022 les nouveaux entrants, qui seront inscrits en 6<sup>ème</sup>, à Saint Affrique ou à Salles Curan ne bénéficieront pas de la gratuité du service puisqu'ils fréquentent un établissement hors carte scolaire.

Pour l'année scolaire 2021-2022 quatre familles de notre commune sont concernées par cette décision regrettable. Le conseil municipal souligne le manque d'équité de ces nouvelles dispositions et étudie la suite à donner à cette affaire.

Pour les familles qui bénéficient de la gratuité décidée par la Région, et nous saluons cette disposition, il n'en demeure pas moins que notre collectivité s'acquitte d'une contribution annuelle auprès de la région, de 324 euros par élève transporté.

### **Convention de délégation de compétence du transport scolaire pour le circuit M414C**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017 la Région Occitanie est désormais compétente en matière de transport scolaire. La délibération du Conseil Municipal en date du 24 août 2017 autorise le Maire à signer la Convention qui lie la Commune avec la Région Occitanie dans le cadre de ce service.

Il s'agit des transports scolaires à la maille de notre commune, pour l'école communale et pour le cycle secondaire. Pour assurer ce service local une nouvelle convention doit être conclue avec l'exploitant en titre du service depuis 2019, M. Alain CARRIERE. Cette Convention permet d'assurer le circuit de ramassage scolaire n° M414C, dans le cadre d'une délégation de compétences en sa faveur, au tarif de 1.00 € du Km HT pour 155 Km par jour à compter de la rentrée scolaire du 2 septembre 2021-2022.

Considérant la nécessité d'assurer ce ramassage scolaire, le Conseil Municipal, autorise :

- M le Maire, à signer la convention 2021/2022 avec Mr Alain CARRIERE,
- A payer les factures au profit de M. Alain CARRIERE.

ADOPTÉE : à l'unanimité des membres présents.

## **5 - Projet de la station d'épuration de Coudols**

### **Acquisition du terrain M. OHLSON, délibération**

La Commune de Viala du Tarn a décidé la construction d'une station d'épuration pour le hameau de COUDOLS (cf délibération du Conseil Municipal en date du 21 octobre 2020 n°DE\_2020\_075).

L'acquisition des parcelles cadastrées section B n° 337, B n°338, B n°339 sises à Coudols, d'une superficie totale de 1542 m<sup>2</sup>, appartenant à M. OHLSSON élargi le champ des solutions possibles pour la réalisation de ce projet.

Des contacts ont été pris avec le propriétaire, M. OHLSSON Denis-Joël et un accord est intervenu sur l'acquisition de ces terrains, libres de toute occupation, au prix forfaitaire de 3 Euros le m<sup>2</sup>.

Une promesse de vente va être signée en ce sens.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant le bien-fondé de ce projet,

DECIDE

- d'approuver l'acquisition des parcelles section B n° 337, B n°338, B n°339 sises à Coudols, d'une superficie totale de 1542 m<sup>2</sup>, au prix forfaitaire de 3 Euros le m<sup>2</sup> soit 4 626 euros à M. OHLSSON Denis-Joël,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir devant Maître Sophie CUNIENQ notaire à Salles -Curan (12),

DIT

-que les frais de géomètre et de notaire relatifs à ce transfert seront à la charge de la commune.

ADOPTÉE : à l'unanimité des membres présents.

#### **Avancement du complément d'études**

Une équipe constituée de conseillers et de bénévoles a débroussaillé la rive droite du ruisseau de Coudols, du pont jusqu'à l'aval de la propriété OHLSSON. Ces travaux ont permis d'effectuer tous les relevés topographiques nécessaires pour étudier les solutions possibles en termes d'implantations, de types de station d'épuration et des coûts associés. Les études sont en cours par le BE FOURCADIER, elles pourraient aboutir fin 2021 ou début 2022.

Nous avons informé l'Agence de l'Eau Adour Garonne du réexamen du projet initial. L'Agence de l'Eau maintient le montant de sa subvention mais n'ira pas au-delà malgré un coût probablement plus élevé dans le cas de l'éloignement de l'ouvrage.

## **6 - Assainissement Mas de Lanauq**

### **Retour réunion avec l'Agence de l'Eau et le BE CEREG**

Les points principaux à retenir sont les suivants :

- Les filtres compacts sont les mieux adaptés (station d'épuration) pour assurer le traitement de l'activité compte tenu de la saisonnalité des rejets. Une solution filtre plantée de roseau est aussi possible.
- Doctrine et règlement en matière d'inondation s'accordent à demander systématiquement une implantation hors zone inondable. Dans notre cas l'implantation est à prévoir au-dessus de la cote de référence retenue dans le cadre de l'étude PAPI, soit la crue de 1982.
- La mise aux normes de l'assainissement du Mas de la Nauq est une opération indispensable au titre de la vocation touristique du lieu et de la préservation de la qualité des eaux de baignade.
- L'infiltration après filière est la plus indiquée compte tenu de la proximité du lieu de pratique de la baignade, un rejet direct serait à déporter très loin à l'aval.

Des échanges sont en cours avec le propriétaire qui dispose de terrains à proximité du site pour disposer du foncier, ce qui nous permettrait d'implanter la station d'épuration hors zone inondable. Sur la base du site pressenti nous avons demandé une mise à jour de l'étude de faisabilité au BE CEREG. Enfin une réunion EDF-Commune est programmée d'ici la fin de l'année (Pour mémoire EDF est aussi un acteur du site).

Pour étudier ce projet une commission est créée au sein du conseil municipal. Elle est constituée de MM S. GAYRAUD, M. CONSTANS, M. HERAUD, D. SENEGAS, M. THOMAS, F. CASTELBOU, A. VIALE, G. DESCOTTE.

## 7 - Projet commerce multiservices et services à la personne

### Mise à jour du plan de financement pour la DSIL, délibération

Vu la délibération en date du 17 février 2021 N° DE\_2021\_ 008, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de revoir le plan de financement affecté au projet de reconversion du garage désaffecté Taurines en commerce multi services et services à la personne au regard de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

**Le coût prévisionnel du projet est de 220 000.00 € HT.** Le conseil municipal doit revoir son plan de financement.

### Plan de financement prévisionnel en HT

Organismes/collectivités	Taux subvention	Montant HT
L'état - DSIL	37.94% de 210 000.00€ hors réseaux	79 682.00 €
Région	30% de 180 000.00€	54 000.00 €
Département	25% de 100 000.00 €	25 000.00 €
Communauté de Communes	3% de 220 000.00 €	6 600.00 €
Emprunt		40 000.00 €
Fonds propres		14 718.00 €

La TVA est à la charge de la commune soit 44 000.00 €, la part communale totale, TVA comprise est de 98 718.00 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté,
- SOLLICITE la DSIL pour mener à bien cette opération.

**ADOPTÉE** : à l'unanimité des membres présents.

### Signature vente garage Taurines

La commune est propriétaire du garage TAURINES depuis le 7 septembre 2021.

### Lancement de l'appel d'offres pour travaux d'aménagement des locaux commerciaux et permanence services à la personne

Lancement du Dossier de Consultation des Entreprises : à compter de la mi-octobre 2021.

Remise des offres, établissement des marchés de travaux : à compter de la mi-novembre 2021.

Signature des marchés : fin décembre 2021.

Démarrage des travaux : janvier 2022

Livraison : fin juin 2022.

### Subventions

A ce jour 2 partenaires financiers ont donné leur accord de subvention : l'Etat et la Communauté de Communes.

## 8 - Adressage

### Choix des modèles de plaques de voies et de n° d'immeuble – fournisseurs retenus

Les plaques de dénomination de voies, rues, places, impasses, placettes destinées aux villages, hameaux et écarts seront fabriquées en céramique par l'Artisan Madame PRUSSE de Saint Rome de Tarn.

Les plaques de dénomination de voies, routes, chemins, et N° d'immeuble, seront fabriquées en aluminium émaillé dans le même style que les plaques céramiques. Ce marché a été passé à SIGNAUX GIROD.

Le montant global prévisionnel de l'achat des plaques et supports s'élève à 20 000.00 €.

## **9 - Logements communaux**

### **Libres à la location**

5 logements sont libres à ce jour : le logement au dernier étage du bâtiment de l'école, 2 logements à l'îlot des Sagnes, 1 logement dans le bâtiment de la mairie, 1 maison individuelle rue de la mairie. Deux logements vont être prochainement repris.

Sur ces 5 logements, 1 logement de l'îlot des Sagnes, le n°3 va faire l'objet d'une rénovation énergétique, et le logement situé dans le bâtiment de la mairie est en cours de remise en peinture par l'équipe bénévole.

### **Travaux : montage du dossier technique et financier de rénovation énergétique de l'appartement n°3 à l'îlot des Sagnes**

Ce logement va faire l'objet d'un diagnostic de performance énergétique qui servira de base pour la définition des travaux d'amélioration thermique à exécuter.

## **10 - Travaux ruisseau du Minier**

### **Consolidation des traversées du collecteur assainissement**

Le collecteur principal d'assainissement qui relie les réseaux du bourg et du Minier à la station d'épuration franchit le ruisseau du Minier en 2 points. Les protections béton de ces 2 traversées, réalisées en 2010, sont particulièrement dégradées et pourraient être emportées lors d'une crue conséquente. Elles nécessitent d'être consolidées.

### **Enrochement berge**

La traversée la plus aval a créé un seuil qui a contribué à modifier l'écoulement du ruisseau. Au moment de sa réalisation quelques blocs de rocher ont été disposés dans le lit du ruisseau pour éviter la dégradation des berges. Il s'avère que cette disposition a été insuffisante et qu'une érosion significative de la berge rive gauche doit être aujourd'hui stoppée. Un enrochement est donc à réaliser.

### **Travaux**

Le conseil municipal avec l'appui du Syndicat de Rivières Tarn Sorgues Dourdou Rance a instruit ce dossier. Nous avons obtenu l'autorisation de la police de l'eau pour réaliser ces travaux. La rédaction du cahier des charges qui définit la consistance des travaux nous a permis de consulter 3 entreprises. Nous n'avons pas encore de retour. Bien entendu l'accès au site fera l'objet de demandes d'autorisation de passage auprès des différents propriétaires concernés.

## **11 - Piste forestière du bois de Moussu, tronçon chemin rural de Pinet à La Beloterie**

### **Travaux enfouissement 5G par Bouygues**

Ces travaux d'enfouissement de la fibre optique pour le déploiement de la 5G qui devraient être réalisés à ce jour ont pris un retard important car l'opérateur rencontre de sérieuses difficultés pour retrouver les propriétaires et obtenir de fait les autorisations de passage, en particulier pour le secteur de la piste forestière du bois de Moussu. Cette situation nous oblige à reporter les travaux de remise en état de la piste forestière décidée par le conseil municipal en 2020. Il serait en effet dommageable de remettre en état la piste pour que des travaux d'enfouissement viennent ensuite la dégrader.

### **Remise en état des revers d'eau traverse de la piste forestière**

Dans l'attente des travaux définitifs le conseil municipal décide d'une remise en état minimale mais suffisante des revers d'eau traverse de la piste, afin qu'elle soit praticable par tous les temps. Ces travaux d'attente seront réalisés par les salariés de la commune.

## **12 - Proposition de service du PNR GC pour études de faisabilité projets photovoltaïques de 2 bâtiments communaux, délibération**

### **Monsieur le Maire expose,**

Une étude de potentiel sur l'ensemble des toitures des bâtiments publics a été réalisée en 2017 et a permis de retenir près de 800 toitures sur le territoire du Parc propices à l'installation de solaire photovoltaïque. Une première opération concrète et opérationnelle a ainsi été engagée dès 2018 sur 20 communes pour plus de 80 installations, actuellement encore en cours de réalisation.

Face au succès de la première opération, le Syndicat mixte du Parc a souhaité relancer en 2021 une nouvelle opération pour les communes intéressées. Les pré-études technico-économiques ont été menées au printemps 2021. A noter, il s'agit encore à ce stade de pré-études qui ne tiennent pas compte de toutes les contraintes techniques, réglementaires ou encore de raccordement au réseau électrique. IL n'y a donc pas d'engagement ferme de la commune sur un quelconque projet de générateur photovoltaïque.

Deux solutions de réalisation sont proposées aux communes :

- Adhérer à un groupement de commandes, dans ce cas la commune finance son opération d'équipement et récolte les dividendes de la production électrique.
- Participer à l'Appel à Manifestation d'Intérêt public pour le choix d'un opérateur, qui réalise l'équipement, vend sa production électrique et reverse un loyer à la commune.

### **Approbation de la convention du groupement de commandes pour l'équipement photovoltaïque de toiture de bâtiments publics - DE 2021 055**

Il est proposé de constituer, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, un groupement de commandes, et d'en fixer par convention les modalités de fonctionnement.

Dans ce contexte, et suite aux pré-études conduites, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses propose d'organiser et coordonner un groupement de commandes pour l'équipement photovoltaïque des toitures des bâtiments publics.

En résumé, le volume d'installations apporté à l'échelle du Parc favorisera des réponses techniques et financières optimales.

Considérant l'intérêt pour la Commune d'adhérer au groupement de commandes pour l'équipement photovoltaïque des toitures de bâtiments publics, proposé par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses,

Considérant qu'en égard à son expérience, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents, Le groupement de commande, ayant pour objet un achat répétitif est institué à titre permanent à compter de sa date d'entrée en vigueur.

**Le Conseil Municipal**, cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, décide :

**D'adhérer** au groupement de commandes, coordonné par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses, pour l'équipement photovoltaïque des bâtiments publics de la commune

**D'accepter** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération,

**D'autoriser** le Maire à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes et leurs avenants éventuels et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget

**De désigner** Monsieur Maxime CONSTANS 1er Adjoint en tant que représentant à la Commission de sélection des offres.

**D'autoriser** le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération notamment la convention.

**ADOPTÉE** : à l'unanimité des membres présents.

#### **ANNEXE : liste prévisionnelle des bâtiments concernés**

Numéro bâtiment	Nom bâtiment	Parcelle cadastrale
	<b>Commerce multiservice</b>	<b>AD n°59</b>

## **Participation à l'appel à manifestation d'intérêt public pour le choix d'un opérateur en vue de l'équipement photovoltaïque des toitures des bâtiments publics - DE 2021 056**

Il est proposé de mettre à disposition les toitures des bâtiments publics des collectivités locales volontaires à des opérateurs pour y installer des équipements photovoltaïques. Dans ce contexte, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses propose de lancer un nouvel appel à manifestation d'intérêt à l'échelle de son territoire afin d'assurer la mise en concurrence préalable au choix d'un opérateur.

Les représentants des collectivités membres du présent appel à manifestation d'intérêt seront associés aux réunions de la Commission de sélection des offres du Parc avec voix consultative.

Cet appel à manifestation d'intérêt a pour finalité la passation des baux emphytéotiques administratifs (un bail pour chacune des collectivités participantes) ou des autorisations d'occupation temporaire. L'opérateur devra prendre à sa charge la responsabilité de la mise en œuvre dans sa totalité : la conception, en cas de besoin, les études structurelles des toitures, les démarches administratives et techniques (demande de raccordement, autorisations d'urbanismes, contrats d'achat...), la construction, le financement, l'entretien, l'assurance, l'exploitation et le démantèlement des installations.

En résumé, le volume d'installations apporté à l'échelle du Parc favorisera des réponses techniques et financières optimales.

Le cahier des charges de l'Appel à Manifestation d'intérêt sera proposé pour avis aux communes et permettra de fixer les conditions de jugements des propositions des candidats.

Considérant l'intérêt pour la Commune de mettre à disposition ses toitures à un opérateur pour l'équipement photovoltaïque,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses entend assurer le rôle de coordonnateur de cet Appel à manifestation d'intérêt pour le compte de ses adhérents et entend jouer son rôle de facilitateur tout au long du processus des projets,

**Le Conseil Municipal**, cet exposé entendu, et après en avoir délibéré,

**DECIDE** de participer à l'Appel à manifestation d'intérêt afin de sélectionner un opérateur pour la location des toitures des bâtiments publics en vue d'installations photovoltaïques coordonné par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses

**INFORME** que le Conseil municipal se prononcera définitivement sur le projet de contrat de location (autorisations d'occupations temporaires ou baux emphytéotiques correspondants) une fois les études finalisées

**DESIGNE** Monsieur Maxime CONSTANS 1er adjoint en tant que représentant à la Commission de sélection des offres.

**CHARGE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE** : à l'unanimité des membres présents.

### **ANNEXE : liste prévisionnelle des bâtiments concernés**

Numéro bâtiment	Nom bâtiment	Parcelle cadastrale
<b>1146</b>	<b>Maison</b>	<b>0H 1516</b>
<b>116</b>	<b>Atelier municipal</b>	<b>0H 1477</b>

### **13 - Vie des villages**

**Sécurité routière** dans les villages, hameaux et écarts de notre commune. Des problèmes subsistent, le conseil municipal travaille sur cette problématique.

**Eclairage public** : quelques lampes défectueuses ont été signalées au détenteur du contrat de maintenance de l'éclairage public.



**Containers à ordures ménagères** : la campagne de désinfection des containers est en cours.

#### **14 - Services à la personne**

##### **Mise en place de séances de gymnastique douce à destination des seniors animées par APA FORM.**

L'action mise en place à destination des séniors du Viala du Tarn s'étale sur une durée de 6 mois. Il s'agit de séances d'activités physiques hebdomadaires adaptées aux besoins, aux capacités et aux attentes des participants. La séance est fixée au mardi matin de 9h15 à 10h, à la Maison du temps Libre.

Le tarif pour les participants est de 74 euros par personne pour les 6 mois. Le nombre maximal de participants est de 10 -12 par séance. Dans le cas où il y aurait plus de demande nous verrons pour ouvrir un autre créneau.

Si à la suite des 6 mois les séniors souhaitent pérenniser les séances le tarif sera alors de 35 euros par mois pour une séance par semaine.

Par ailleurs, d'autres types de séances pour adultes (circuit training, step..), sont possibles. Il faudrait entre 8 et 10 participants pour mettre en place ce service et le tarif serait de 35 euros par mois pour une séance par semaine. Que les intéressés se fassent connaître.

Vos correspondants au conseil municipal : Nadine MALAVAL, Sylviane CALMELS.

#### **15 - Jardin du Curé**

##### **Demande de location du jardin par le locataire du presbytère.**

Le conseil municipal répond favorablement à cette demande.

#### **16 - Questions diverses**

##### **Objet : Fin de dissimulation des réseaux électriques au Minier - DE 2021 054**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du **CABLAGE du HAMEAU du MINIER réalisé partiellement en 2019**, il est opportun de finaliser cette opération.

S'agissant d'une opération purement esthétique, la participation de la collectivité est nécessaire.

Le coût de ce projet est estimé à **5 379,85 € Euros H.T.**

La **participation** de la Commune portera sur les **30 %** du montant ci-dessus soit **1 613,96 € Euros**, somme qui sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, Receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux, après réception du titre de recette correspondant.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- De s'engager à verser au Trésor Public les sommes estimées correspondantes.
- Les participations définitives tiendront compte des décomptes réalisés en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement des participations de la commune serait établie sur le montant des factures définitives dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.

**ADOPTÉE** : à l'unanimité des membres présents.

##### **Elagage des chemins ruraux**

Un programme d'élagages, pour une réalisation en hiver, sera établi par Rémi BARDY et Mikael THOMAS.

Les travaux seront réalisés par l'équipe de salariés de la commune.

##### **Proposition d'achat des biens succession Gérard CALMELS**

Le conseil municipal valide l'idée d'achat des biens de la succession CALMELS, desservis par la rue du Tras de la muraille. Une proposition sera faite au notaire chargé de la vente.

Le secrétaire  
Sébastien Gayraud

Le Maire  
Gérard DESCOTTE